

RÈGLEMENT N° 2013-277

**RÈGLEMENT SUR LA CONVERSION DES IMMEUBLES LOCATIFS
EN COPROPRIÉTÉ DIVISE (CONDOMINIUMS)**

ATTENDU QUE la Ville de Sept-Îles est assujettie à la *Loi sur la régie du logement*,

ATTENDU QUE le conseil juge opportun d'adopter un nouveau règlement afin de visant à interdire la conversion des immeubles de logements locatifs en copropriété divise sur le territoire de la Ville de Sept-Îles;

ATTENDU QU'un avis de motion pour la présentation du présent règlement a dûment été donné par le conseiller Jean Masse à la séance ordinaire du conseil tenue le 22 avril 2013;

PAR CES MOTIFS, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SEPT-ÎLES DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement;
2. Dans ce règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :

« immeuble de logements locatifs » : un immeuble dans lequel vit au moins une personne ayant convenu d'un bail de logement avec le propriétaire de l'immeuble ou son représentant autorisé;
3. Le présent règlement vise l'ensemble des immeubles de logement locatifs du territoire de la Ville de Sept-Îles contenant trois (3) unités de logements et plus;
4. La conversion d'un immeuble de logements locatifs en copropriété divise est interdite lorsque le taux d'inoccupation global des logements sur le territoire de la Ville de Sept-Îles, établi par l'enquête la plus récente de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), est inférieur à 2 %;
5. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi et a effet jusqu'à ce que le taux d'inoccupation des logements locatifs pour le territoire de la Ville de Sept-Îles, établi par enquête de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), devienne égal ou supérieur à 2 %.

Règlement n° 2013-277 (suite)

- **AVIS DE MOTION DONNÉ** le 22 avril 2013
- **ADOPTÉ PAR LE CONSEIL** le 13 mai 2013
- **PUBLICATION D'UN AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR** le 22 mai 2013
- **ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT** le 22 mai 2013

(signé) Serge Lévesque, maire

(signé) Valérie Haince, greffière

VRAIE COPIE CONFORME

Greffière